

Siège

135 rue de Périole - BP 25211
31079 Toulouse Cedex 5 - France

www.latecoere.aero

Bulletin of 27 August 2020 (EN p.1) / Bulletin du 27 Août (FR p.2)

27/08/2020

COVID-19: vigilance remains essential

As the epidemic risk is still very high, it is essential to continue prevention efforts at all of the group's sites.

1. Barrier gestures

In all circumstances, each employee must apply barrier gestures within the company. They are the best protection against the virus:

- Wash your hands when arriving on site and then regularly with soap (or with hydroalcoholic gel),
- Maintain physical distancing,
- Cough or sneeze into your elbow,
- In the event of symptom(s), such as cough, fever, shortness of breath or even loss of taste or smell, do not come on site, consult a doctor quickly, and keep your manager and HR contact informed.

2. Preventive measures on site

Depending on the geographical areas, and in accordance with the regulations set by the local authorities, appropriate measures are deployed on the group's sites: wearing a mask, temperature checking, ventilating and disinfecting the premises, limiting the reception capacities of spaces...

These measures are coordinated by the Group HSE team and are communicated to employees by the management of each site, which ensures their effective implementation.

In France, the Ministry of Labor is adapting the national deconfinement protocol. **Wearing a mask is systematized in closed and shared spaces within companies such as meeting rooms, open spaces, corridors, locker rooms and shared offices.**

Wearing a mask is also compulsory in outdoor areas.

This obligation is effective on the group's French sites from this week.

3. Travel

Inter-site travel within the same country and third-party visits on site are permitted, but remote meetings are strongly recommended.

International travel to and from countries with a very high epidemic risk is prohibited. Other international travel is subject to the authorization of a branch CODIR member.

4. Telework

In order to facilitate the application of prevention protocols, and in particular social distancing in the workplace, the use of partial teleworking can be maintained and adapted to business needs by managers.

27/08/2020

COVID-19 : la vigilance reste de mise

Dans un contexte de rentrée où le risque épidémique est élevé et s'inscrit dans la durée, il est essentiel de poursuivre les efforts de prévention sur l'ensemble des sites du groupe.

1. Gestes barrières

En toute circonstance, chaque salarié doit appliquer les gestes barrières au sein de l'entreprise. Ils constituent la meilleure protection contre le virus :

- Se laver les mains en arrivant sur site puis régulièrement au savon (ou à défaut avec du gel hydroalcoolique),
- Maintenir la distanciation physique,
- Tousser ou éternuer dans son coude,
- En cas de symptôme(s), tels que toux, fièvre, essoufflements ou encore perte du goût ou de l'odorat, ne pas venir sur site, consulter rapidement un médecin, et tenir informé son manager et son RRH.

2. Mesures de prévention sur site

En fonction des zones géographiques, et en accord avec les réglementations fixées par les autorités locales, des mesures adaptées sont déployées sur les sites du groupe : port du masque, prise de température, aération et désinfection des locaux, limitation des capacités d'accueil des espaces...

Ces mesures sont coordonnées par l'équipe HSE Groupe et sont communiquées aux salariés par la direction de chaque site qui s'assure de leur mise en œuvre effective.

En France, le ministère du Travail fait évoluer le protocole national de déconfinement. **Le port du masque est systématisé dans les espaces clos et partagés au sein des entreprises tels que les salles de réunion, les open-space, les couloirs, les vestiaires et les bureaux partagés.**

Le port du masque est également obligatoire dans les espaces extérieurs.

Cette obligation est effective sur les sites français du groupe à compter de cette semaine.

3. Déplacements

Les déplacements inter-sites dans un même pays et les visites de tiers sur site sont autorisés, mais les réunions à distance sont fortement recommandées et sont à privilégier.

Les déplacements internationaux vers et en provenance de pays où le risque épidémique est très élevé sont interdits.

Les autres déplacements internationaux sont soumis à l'autorisation d'un membre de CODIR de branche.

4. Télétravail

Afin de faciliter l'application des protocoles de prévention, et notamment la distanciation sociale sur le lieu de travail, le recours au télétravail partiel peut être maintenu et adapté aux besoins du business par les managers.